

Charte des bonnes relations humaines au travail

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux, la Direction du groupe THIRIET entend promouvoir la Charte des bonnes relations humaines au travail soutenue par le Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité.

Cette charte est un code de bonne conduite, un ensemble d'attitudes et d'objectifs profonds non quantifiables vers lequel nous devons tous tendre.

EXEMPLARITE ET EQUITE

Le Manager :

- Prend en compte l'Humain dans ses décisions
- Garantit le respect de soi, de ses collègues, de l'entreprise et de ses valeurs
- Promeut la diversité en garantissant l'absence de toute forme de discrimination
- Accepte le droit à l'erreur
- Préserve un climat social favorisant le bien-être physique et mental
- Contribue au maintien d'un équilibre entre travail et vie privée
- Est formé aux relations humaines
- Est vigilant sur la juste rémunération de chacun
- Récompense la performance

Le Collaborateur :

- Garantit le respect de soi et de ses collègues
- Est porteur du message et des valeurs de l'entreprise
- Préserve un bon climat social en adoptant une attitude positive dans son travail
- Soutient les membres de l'équipe dans la difficulté
- Accepte les différences et le droit à l'erreur
- Contribue au maintien d'un équilibre entre travail et vie privée
- Respecte ses domaines d'actions

IMPLICATION ET MOTIVATION

Le Manager :

- Démonstre son engagement dans l'entreprise
- Est transparent sur les objectifs, les risques et les résultats
- Donne les moyens à l'équipe de réaliser le travail et d'atteindre les objectifs
- Conseille, accompagne, encourage l'autonomie et l'initiative
- Valorise le travail d'équipe
- Reconnaît le travail accompli et les réussites
- Apporte les sanctions adéquates face à tout type de comportements non professionnels

Le Collaborateur :

- S'implique dans son travail et adhère au projet d'entreprise
- Est force de proposition d'amélioration
- Respecte et prend en compte les demandes du manager
- Entretient une cohésion de groupe en favorisant un bon esprit d'équipe
- Est volontariste pour atteindre ses objectifs

COMMUNICATION

Le Manager :

- Ecoute, dialogue, échange de façon factuelle et objective
- Fait preuve de compréhension
- Recherche le consensus dans la prise de décision
- Explique ses décisions
- Communique sur le projet d'entreprise et les plans d'actions du quotidien

Le Collaborateur :

- Ecoute, dialogue, échange de façon factuelle et objective avec le manager et les membres de l'équipe
- Alerte en cas de problème
- Participe et contribue à des groupes de travail

EMPLOYABILITE

Le Manager :

- Définit clairement les responsabilités et tâches de chacun
- Contribue au maintien de l'employabilité de ses collaborateurs au long de leur carrière
- Prévoit et accompagne l'évolution des collaborateurs
- Apprécie de manière factuelle et objective les compétences et les performances par l'entretien périodique
- Prépare les collaborateurs au changement et les accompagne
- Garantit un bon équilibre entre recrutement et mobilité interne

Le Collaborateur :

- Est acteur de son développement personnel et construit son parcours professionnel
- Est capable de se remettre en cause
- Accepte les critiques constructives
- Accepte la formation et le changement
- Fait preuve de capacité d'adaptation et de flexibilité

PROMOUVOIR UNE BONNE AMBIANCE DE TRAVAIL EST L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS.
LA DIRECTION EN DONNE LES MOYENS, L'ENCADREMENT LA MET EN OEUVRE,
CHAQUE COLLABORATEUR Y CONTRIBUE, TOUS LA PRESERVENT !

thiriet

Les surgelés à ma façon